

# TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

DÉCEMBRE 2014

GAZELCO

## COUP DE FOUORE SOCIAL

70<sup>e</sup> année - n°11 - Décembre 2014 (mensuel) dépôt CHARLEROIX | P402047 | retour: CGSP place Fontaines, 9/11 1000 Bruxelles

DOSSIER P. 4



### ÉDITO

La division : un danger !  
Une obligation : l'unité !  
P. 3



### LE MOT QUI PUE

Sauvage, vous avez  
dit sauvage ?  
P. 7



### GAZELCO

Conflicts sociaux -  
GDF Suez - Electrabel -  
E.ON P. 9

## MOBILISATION EXCEPTIONNELLE ! NOUS ÉTIONS PRÈS DE 150 000 !

Ce jeudi 6 novembre 2014 restera à jamais marqué dans notre histoire sociale.  
Près de 150 000 manifestants ont déferlé sur Bruxelles pour dénoncer la politique du gouvernement Michel,  
la plus antisociale que nous ayons connue depuis 1945 !

# La cible, c'est nous !



Crédits photographiques de cette Tribune :  
PPICS Banque d'images – Lillo Augello – Salim Hellalet Photography – CGSP wallonne

## La division : un danger ! Une obligation : l'unité !

Le gouvernement des droites n'a même pas essayé de critiquer le comptage, c'est un signe. Cette première mobilisation massive a vraiment été une réussite. Des incidents ont bien eu lieu en fin de parcours. Ces débordements, aussi inacceptables soient-ils quand ils atteignent aux personnes, ne peuvent masquer le message que plus de 120 000 personnes ont martelé : NON à ces mesures qui touchent uniquement les travailleurs ; NON à ce gouvernement !

Il faut remonter à 1986 pour une mobilisation de cette importance et c'était déjà un gouvernement de droite. Un De Croo était déjà au gouvernement et le père de l'amer Michel présidait le PRL. Ce 6 novembre, de nombreuses personnes manifestaient pour la première fois de leur vie et tous les travailleurs étaient présents : ceux qui ont un emploi et qui craignent de le perdre, ceux qui ne veulent pas travailler plus longtemps et ceux qui, désespérément, en cherchent depuis des mois, voire des années.

En face, le gouvernement des droites fourbit ses stratégies classiques stigmatisant la violence, comme si elle était le fait de l'ensemble des manifestants et refusant de voir ce que leurs comportements et leurs décisions portent de violences sociales au monde du travail. L'autre stratégie est de monter les travailleurs les uns contre les autres. On brosse dans le sens du poil les indépendants (même si les mesures vont les toucher aussi). Ils font croire aux travailleurs que tout est de la faute des étrangers et, quand ce ne

sont pas les étrangers qui sont stigmatisés, ce sont les chômeurs, ces fainéants, qui mettent à mal la sécurité sociale !

Nous devons combattre ces discours ! D'abord et avant tout parce qu'ils sont faux mais aussi parce qu'ils ne visent qu'à diviser la réaction du monde du travail face aux attaques. **Il y a une alternative, c'est l'unité !** Les travailleurs immigrés ne veulent rien aux Belges (ils apportent même des richesses), ce sont les entrepreneurs qui y font appel qui spolient les travailleurs. Et les chômeurs sont face à un manque d'emplois aggravé par la politique économique désastreuse menée par les pays de l'Union européenne dont la Belgique.

Dans les prochaines semaines, dans les prochains mois, tous les responsables syndicaux doivent tout faire pour veiller à la réussite de notre mouvement et donc à l'unité des travailleurs. C'est la condition indispensable pour réussir notre combat et empêcher le démantèlement de la sécurité sociale et des services publics.

Travailleurs, travailleuses, chômeuses et chômeurs, immigré(e)s, l'unité est notre salut ; la division notre perte. Tous et toutes ensemble contre ce gouvernement des droites !

Toutes et tous ensemble contre les mesures antisociales d'où qu'elles viennent de ce gouvernement ou d'un autre !



# LE COUP DE FO

*Un coup de gueule par Marc Sinnaeve,*

*Chargé de cours en Presse et information à l'IIHECS*

On la voit, on l'entend, on la sent monter. Non, pas la « grogne sociale » ! Cette métaphore est omniprésente dans les titres de presse ou dans les lancements de sujets radio ou télé ; elle relègue la protestation sociale au rang de l'irrationnel ou de l'agressivité animaliers.

On n'est pas des bêtes, en vérité. Idem pour les grèves dites « sauvages », c'est-à-dire déclenchées sans préavis.

Qualifie-t-on de sauvage, à propos d'un mode de décision pourtant comparable, la décision de faire passer l'âge légal de la pension à 67 ans, alors qu'aucun des programmes des partis néo-gouvernementaux n'en affichait le projet ? Non.

Qualifie-t-on de sauvage la présence, dans l'accord de gouvernement, d'une série de mesures en matière de salaire, de durée du travail, d'emploi, de sécurité sociale qui, depuis 70 ans, relèvent des prérogatives de la négociation entre interlocuteurs sociaux ? Non.

Depuis la fin des années 1980, certes, on note une intervention accrue de l'acteur étatique dans la concertation. Mais, jusqu'ici, le gouvernement avait pour ainsi dire toujours situé son action en aval de la dynamique des pourparlers entre employeurs et syndicats : après constat d'un blocage de la négociation, ou pour en « huiler », financièrement, les rouages. Rien de tel, cette fois. L'exécutif fédéral décide avant même le début du dialogue social, à la place des acteurs patronaux et syndicaux... Et il les invite, pour la forme, à

discuter après coup, sur base de son propre agenda, comme on invitait, jadis, au château les métayers méritants et leurs épouses à venir prendre le thé, le dimanche après-midi. Pareille démarche transpire la suffisance, et son contenu représente une attaque en règle des fondements, déjà ébranlés, de la cohésion sociale. Mais, en outre, donc, elle constitue une transgression inédite du pacte social de 1944, dont l'esprit et les conventions ont fait de la Belgique un modèle de pacification sociale.

### Les jugements borgnes

Le gouvernement actuel, c'est-à-dire, aux yeux de la loi, le garant lui-même du système de relations collectives du travail, s'autorise, par son action, un décadrage total de la concertation sociale, une rupture d'une ampleur inédite des règles de celles-ci. Il devient alors difficile, voire intellectuellement aléatoire, de dénoncer une rupture « sauvage » des règles du droit de grève. De même, il peut paraître borgne ou, à tout le moins, partisan de condamner le manque d'encadrement, l'irrespect ou l'anarchie des mouvements de riposte initiaux d'une partie de la base syndicale. Et aussi regrettables ou condamnables soient-ils, les débordements physiquement violents de la fin de la manifestation nationale du 6 novembre étaient prévisibles, faute d'être légitimes. Ils sont l'expression d'une contre-violence face à une « violence structurelle » inouïe et première de la part de l'autorité publique fédérale, exercée contre les travailleurs, les allocataires sociaux, les classes populaires, les classes moyennes.

Ce dont il s'agit dans les rues et sur les rails bloqués n'est pas question d'humeur, fût-elle mauvaise, de jacquerie médiévale ou de manipulation politique extrémiste. Il y a opposition. Il



# POUVOIRE SOCIAL

Il y a contestation. Il y a colère. Il y a révolte. Elles sont non pas spontanées ou émotionnelles, mais réfléchies, nourries. Par l'injustice, patente. Par le caractère idéologique transparent de la gouvernance économique de l'équipe Michel. Par l'obstination de la nouvelle majorité de conduire à son tour, en Belgique, une politique radicale de compétitivité salariale et de réformes structurelles du marché de l'emploi. Par la détérioration du bien commun, du service public, de la santé, du travail, de l'emploi, du bien-être, de la culture, des associations et des organisations intermédiaires elles-mêmes. Par le démantèlement accéléré de l'État social qu'elle signifie. Par la mise en terre de la société. Ceci se déroule, il est important de le souligner, au moment même où tout le monde en Europe et en dehors, de la Banque centrale à la Maison Blanche, du FMI au G20, des économistes hétérodoxes aux orthodoxes eux-mêmes, où tout le monde, donc, à part peut-être Madame Merkel (comme l'aurait dit le chanteur Renaud), admet que la gouvernance budgétaire européenne et les politiques compétitives de l'offre, menées conjointement dans la zone euro depuis 2010, ont étouffé la demande, déprimé les marchés intérieurs, enlisé les économies, appauvri les populations et augmenté les inégalités. Tout en renforçant le régime de financiarisation de l'économie, peut-on ajouter : six ans après le krach bancaire, les marchés financiers demeurent l'institution centrale du système économique mondial.

”  
**Les syndicats sont porteurs d'un élan de mobilisation, mais également d'un volant de propositions alternatives façon « Tapas » (comprendre *There are plenty of alternatives*)**  
 “

## Un moment de haut voltage

Alors, oui, on le comprend et on le sent : il y a ébullition dans les esprits et le feu aux cœurs. On est dans ce que Christian Salmon, l'auteur de *Storytelling* et de *La cérémonie cannibale*, appelle des moments de « haut voltage », et Gilles Deleuze des « devenir révolutionnaires ». L'électrisation du corps social ne saurait, pour autant, être taxée d'irrationnelle, au motif qu'elle n'apporterait pas de solution. Le reproche, implicite, ne tient d'ailleurs pas : les syndicats sont porteurs d'un élan de mobilisation, mais également d'un volant de propositions alternatives façon « Tapas » (comprendre *There are plenty of alternatives*). La vieille Tina Thatcherienne (*There is no alternative*) a fait son temps : l'avenir de nos sociétés n'est pas voué à sa cuisine austéritaire, il se fortifierait, démocratiquement, rien qu'en consultant le menu varié de Tapas.

De ce point de vue, les coups de tonnerre qui résonnent libèrent des champs de possibles. Les coups de foudre qui s'abattent sur l'accord de gouvernement fédéral signifient le retour du « peuple absent ». Car, comme le rappelait le philosophe allemand Peter Sloterdijk, « *c'est leur colère synchrone contre l'arrogance sans bornes des puissants qui a appris aux petites gens qu'elles voulaient désormais être des citoyens* ». C'est le grand mérite du mouvement social à l'œuvre. Il est en train de déplacer le débat public de la scène médiatique du pouvoir vers la scène de la place publique. Il fait

entendre un autre langage que celui du pouvoir. Et c'est précisément lorsque l'on reprend le droit de nommer les choses autrement, d'abattre les clôtures discursives et les murs mentaux, que l'on crée les conditions d'un enrichissement du choix politique. Qui, lui-même, rend possible le changement social. C'est un enjeu de démocratie.

### Arrêter de faire « comme si »

Car la vraie victoire du régime capitaliste, dans sa phase contemporaine, est de fonctionner à la manière de ce qu'Isabelle Stengers appelle un processus d'« *expropriation systématique de notre capacité de penser, ensemble, ce qui nous arrive* ». Le phénomène s'est accru et accéléré au fil du temps, en générant une sorte d'anesthésie mentale, en raison même de la « perte de temps » que supposent la pensée, la réflexion.

Certes, le niveau moyen d'éducation, d'information et de compréhension est devenu tel aujourd'hui que tous, peu ou prou, nous savons. On sait que le cours actuel des choses nous mène droit dans le mur. Économiquement, écologiquement, socialement, démocratiquement. On le sait. Et, pourtant, comme disait De Gaulle, on y va tout droit, parce qu'on doute d'être capable d'imprimer au futur un cours autre que celui de la certitude de la crise sans fin.

Le discours de « la crise », de ce point de vue, permet de gérer les populations, de mettre leurs réactions potentielles en couveuse. La « crise » du système des pensions de retraite doit faire accepter l'allongement de la durée de la carrière. La crise de l'emploi justifie le service obligatoire pour les chômeurs. La crise des finances publiques ne peut se résoudre que par l'austérité budgétaire à marche forcée. La crise n'est plus un moment décisif

où il faut choisir une voie pour s'en sortir ; elle est une mise en suspens infinie du débat, de la pluralité des chemins qui s'offrent à nous, elle est un état d'exception permanent. Ce n'est pas le monde qui va mal, c'est nous qui allons mal au monde.

On fait comme si on ne savait pas. Comme si « tout ça » était inévitable. Comme s'il était inévitable de faire payer la facture de la criminalité financière aux populations. Comme si on ne savait pas que la réduction drastique annoncée des moyens du service public, en Belgique comme en dehors, n'allait pas accroître, structurellement, la vulnérabilité au sein du corps social tout entier, ainsi que les manifestations de méfiance, de rejet, d'égoïsme, réel celui-ci, qui en sont les effets secondaires.

Cet auto-aveuglement, alimenté par les multiples écrans qui nous distraient du réel, qui nous en détournent, fait de notre « vraie-fausse impuissance » le sentiment le plus largement partagé et le plus anxiogène qui soit.

En cela, la lutte sociale qui s'est engagée est une façon d'arrêter de « faire comme si ». De retrouver prise sur le présent. Et sur la présence. Car la crise que nous vivons est peut-être avant tout celle de la présence, de notre présence au monde, à nous-mêmes et aux autres. Ceux qui se sont lancés dans le mouvement social le savent, le sentent : dans l'action, on est connecté aux raisons de sa lutte ainsi qu'à celles des autres. Le coup de foudre n'est jamais loin.



### Les cheminots, cœur de la résistance sociale

Que les cheminots, dès aujourd'hui comme demain, soient à la pointe du mouvement n'a rien à voir avec un quelconque corporatisme. De tout temps, les travailleurs du rail ont été au cœur de la résistance sociale, comme l'ont montré tant d'œuvres littéraires ou cinématographiques. Parce qu'ils sont l'incarnation et la conscience politisées (au sens le plus général du terme) du service public. Et parce qu'ils appartiennent à une entreprise-secteur économiquement stratégique, l'impact de leurs actions est sans commune mesure. Alors que les salariés syndiqués d'autres secteurs, bien que plus nombreux, éprouvent plus de peine à mobiliser et à agir avec la même force en raison de leur dispersion dans un très grand nombre d'activités et d'entreprises. Pour cette raison, bien que répondant à des considérations d'ordre économique, la filialisation de la SNCB, la privatisation ou la libéralisation des chemins de fer, l'introduction d'un service minimum sur le rail sont aussi autant de manières de tenter de fragmenter la puissance unitaire des cheminots.

*Cet article est publié et mis à jour par l'auteur avec son aimable autorisation.*

## Sauvage, vous avez dit sauvage ?

Il a suffi de deux, trois grèves déclenchées par les cheminots et d'une action symbolique contre le siège du MR pour assister à un déferlement médiatique sans précédent, poussant même une chaîne de radio à se demander si la Belgique n'était pas proche d'un état insurrectionnel.

Et dans ce cadre, pas question de parler de grèves spontanées, ni émotionnelles ou d'une action symbolique ! Non, il s'agit tout de suite d'évoquer des actes sauvages, voire des comportements de hooligans, des excès et des débordements. Ainsi, à en croire son président, le siège du MR aurait été victime d'une mise à sac ! À quelles fins, ce vocabulaire martial est-il déployé ? Pourquoi cette assimilation quasi constante à l'agressivité animalière (pour rappel, n'importe quel mouvement social se voit vite caractérisé par l'expression « mouvement de grogne ») ? Pourquoi cette volonté évidente de travestir la situation sociale en grossissant les événements ?

### Tentative de disqualification

Ce recours à l'exagération permanente par les classes dominantes et leurs chiens de garde, cet usage constant de l'hyperbole visent en tout premier lieu à disqualifier les représentants des travailleurs et des classes populaires ainsi que les tenants de toute alternative politique. Le seul choix restant serait celui que les élites nous offrent, un choix aux ordres de la déraison marchande. Accuser quelqu'un de sauvage (bientôt de barbare et de terroriste ?) revient obligatoirement et définitivement à disqualifier son combat ou ses idées et à en faire un vaincu potentiel.

Par ces exagérations, il s'agit aussi d'insuffler la peur parmi l'opinion publique, d'insuffler l'idée que la lutte ne servira de toute façon à rien et qu'il est hors de question de s'associer à ces « sauvages ». Pour les tenants de ce discours, il est en effet question d'enlever toute légitimité à la lutte, seul moyen de s'attaquer au statu quo et au maintien des privilèges

qu'ils s'arrogent et qu'ils ne céderont bien évidemment pas volontairement.

« Que les dominants aient intérêt à maintenir, voire à amplifier les conditions qui garantissent le maintien de leurs positions relève de l'évidence et on ne peut douter qu'ils soient prêts à mener une guerre totale (et qu'ils s'y préparent) contre ceux qui prétendraient remettre en cause leurs privilèges... et l'art des dominants consiste à faire en sorte qu'une fraction des dominés pensent avoir intérêt au maintien du statu quo »<sup>1</sup>.

### L'opresseur détermine la forme de la lutte

Par ces exagérations, il s'agit en somme de refiler aux opposants la patate chaude de la violence. Or, face à la virulence idéologique des propositions reprises dans l'accord de gouvernement, face au simulacre de concertation sociale élaboré par ce même gouvernement, face au démantèlement programmé des services publics, il est légitime de se demander où se situe la sauvagerie.

Cet accroissement programmé des inégalités, toutes ces mesures vexatoires d'un gouvernement au service exclusif des employeurs sont autant de facteurs de stress et de mal-être qui vont peser sur les travailleurs et les travailleuses. En outre, ils constituent des sources de violence et de pression qui causeront assurément des destructions plus que quelques escarmouches devant un siège de parti. Pourtant, pratiquement personne ne les qualifie de « sauvages ». Pratiquement personne ne désigne ce mépris et cette arrogance de « sauvages ». Or, dans ce cadre, il est



pertinent de rappeler que c'est toujours l'opresseur, non l'opprimé, qui détermine la forme de la lutte.

### Retourner le stigmate

Face à cette volonté persistante de disqualification des tenants d'une alternative politique, il s'agit de tenir bon, de refuser les termes du débat, de qualifier nous-mêmes les actes posés, voire, parfois, de retourner le stigmate (qui sont les sauvages ? Qui pratique la violence ?), car, pour les médias dominants, « il suffit de toujours éclairer les événements avec la même perspective et on habitue son public à ne plus valider que celle-là. »<sup>2</sup>

Pour contrer cette hégémonie, cette influence culturelle qui induit un consentement passif, la lucidité et la vigilance sont de mise, car les vampires ne supportent pas la lumière du soleil !

*Sauvagement vôtre !*

1. Jérôme Baschet, *Adieux au capitalisme, autonomie, société du bien-vivre et multiplicité des mondes*, Paris, La Découverte, 2014, p 153.
2. Simon Tremblay-Pépin, *Illusions, petit manuel pour une critique des médias*, Montréal, Lux, 2014, p. 38.

## Attaque gouvernementale contre la culture à Bruxelles

« Quand j'entends le mot culture, je sors mon flingue<sup>1</sup> ». Telle semble être la devise du gouvernement fédéral dominé par le MR et la N-VA au regard des énormes réductions de budgets qu'il entend imposer à des institutions culturelles et scientifiques de premier plan. C'est un coup d'arrêt qui est porté à la dynamique et au rayonnement culturel de Bruxelles, car avec 30 % d'économies imposées, les conséquences sur la programmation, les échanges, l'emploi seront considérables.

L'art et la culture ont toujours été considérés avec méfiance et mépris par l'extrême droite. Elle les considère comme un luxe futile, voire « dégénéré ». Pour cause, ce sont des composants essentiels des systèmes démocratiques car ils sont l'espace de la créativité ; qu'ils donnent à réfléchir et contribuent à développer l'esprit critique et la liberté de pensée. Sous prétexte de répartition des efforts budgétaires exigés par les politiques d'austérité, le gouvernement Michel s'attaque aux institutions fédérales actives dans les domaines de la politique scientifique et de la culture.

### Scinder, diviser

L'accord de gouvernement annonçait déjà la suppression de BELSPO, le service public fédéral de la politique scientifique qui apportait un précieux soutien à dix établissements scientifiques fédéraux dont la majorité est installée à Bruxelles. C'est le cas des Musées royaux d'Art et d'Histoire, des Musées royaux des Beaux-arts, du Musée des Sciences naturelles, de l'Institut royal de météorologie ou de la Bibliothèque royale, pour ne citer qu'eux. En plus d'un soutien logistique et en personnel, BELSPO coordonnait des programmes de recherche en favorisant les échanges. En décidant de supprimer BELSPO, le gouvernement retire des moyens indispensables au bon fonctionnement de ces établissements, mais surtout, il les isole les uns des autres, il divise, il scinde contre toute logique de collaboration transversale ; contre la volonté des acteurs et contre et au mépris de toute concertation.

### Vandalisme

On ne s'étonnera pas que ces gens qui prônent la division et la mise en concurrence des régions, le relativisme des mémoires, s'en prennent ensuite à la culture. C'est que les institutions culturelles fédérales que sont le Théâtre royal de la Monnaie, le Théâtre national, l'Orchestre national de Belgique, le Palais des Beaux-arts (BOZAR) ont une dimension symbolique importante en ce qu'ils représentent ce que la Belgique a pu initier et agréger dans le domaine artistique et ce par quoi elle brille toujours aujourd'hui sur le plan international. Ce saccage est bien le fait des nationalistes-identitaires de la N-VA dont l'objectif avoué reste la scission de la Belgique, mais il est commis avec la complicité du MR. Les propos du ministre Reynders qui annonçait pouvoir réduire



de moitié l'effort demandé aux institutions culturelles fédérales ne nous rassurent pas du tout. Tout d'abord parce qu'il évoque la piste d'autres sources de financement – privées s'entend – ce qui reviendrait à franchir un pas supplémentaire dans la voie de la privatisation de la culture ; d'autre part, parce qu'il s'est fait recadrer illico par la ministre N-VA de la politique scientifique, indiquant qui dirige en réalité ce gouvernement.

Les coupes budgétaires exigées dans ces institutions portent spécifiquement sur le personnel : de l'ordre de 2 % d'année en année ; les frais de fonctionnement 20 % et les investissements, 30 % dans le cas du Musée de l'Afrique centrale de Tervuren. Soit des pertes de moyens de 16 % à 30 % selon les cas, ce qui est considérable et remet en cause l'existence même de ces institutions.

C'est inacceptable pour les syndicalistes et démocrates bruxellois que nous sommes. L'art et la culture sont des domaines qui, même s'ils sont appréciés diversement, dépassent les clivages et participent à l'émancipation des citoyens. Ils nous rassemblent comme la solidarité et l'idéal de justice sociale. Ils nous offrent un élan vertical qui en tant qu'horizon commun nous unit. Une voie vers l'universel que nous défendons et qui s'oppose au racrapotage national-séparatiste.

*Jean-Pierre Knaepenbergh  
Secrétaire général de l'IRB-CGSP*

1. C'est à peu de choses près la traduction d'une réplique de la pièce *De Schlageter* écrite en 1933 par l'auteur pronaï Hans Johst.



[www.cgsp-acod-bru.be](http://www.cgsp-acod-bru.be)



## Conflits sociaux GDF Suez – Electrabel – E.ON

Au cours des dernières semaines, Gazelco a répondu présent à toutes les actions organisées par la FGTB contre les nouveaux accords de gouvernement, de toute évidence sociaux et d'ultra-droite.

Nous comptons d'ailleurs bien continuer à nous opposer fermement à cette politique de démantèlement de nos acquis sociaux et d'oppression des plus démunis.

Par ailleurs, Gazelco, en compagnie d'autres centrales de la FGTB et également d'autres Organisations syndicales, a mené plusieurs actions contre les velléités de dumping social d'Electrabel et de GDF Suez.

C'est ainsi que le siège central, situé à Bruxelles, a été complètement bloqué à plusieurs reprises et que des actions spontanées ont éclaté dans différentes entités de production, ce qui se voulait un signal clair à l'adresse des directions concernées.

Nous exigeons que l'ensemble du personnel barémisé de GDF Suez continue d'appartenir à la CP 326 (et non à la CP 218 où les conditions de travail et de rémunération sont nettement inférieures) et que la concentration envisagée de différents services de support partagés se fasse sur base d'une CCT négociée.

Chez E.ON aussi, il règne un malaise social qui a déjà donné lieu à plusieurs actions : depuis le démantèlement des activités à la Centrale de Vilvorde et l'incertitude qui sévit quant à l'avenir de la Centrale de Langerlo, le personnel a déjà exprimé son mécontentement à plusieurs reprises. Le personnel veut avoir la certitude que des mesures sociales seront prises en cas de fermeture éventuelle de la Centrale de Langerlo à partir de 2016, à l'échéance, en principe, du permis d'exploitation au charbon.

### Prime syndicale 2014

Il est possible que nos ayants droit, ainsi que ceux des autres Organisations syndicales, ne touchent pas leur prime syndicale comme à l'habitude dans le courant du mois de décembre 2014.

Cette situation, qui n'est pas imputable à Gazelco, est apparue après que nous ayons eu la certitude que d'autres Organisations syndicales payaient également des primes syndicales à des agents du secteur qui ne pouvaient pas y prétendre.

Il n'était alors plus possible, matériellement, d'effectuer dans les temps des décomptes globaux et complets, conformément aux règles en vigueur et, suite à cette situation, les patrons ont suspendu provisoirement le financement de cet intéressement syndical.

Voilà plus d'un an que nous faisons des propositions concrètes afin de permettre de vérifier que les règles d'octroi de la prime syndicale en vigueur soient bien appliquées et pour que ces règles soient coulées dans une Convention collective signée de manière à garantir une application correcte par toutes les parties concernées.

Dès lors que des conventions auront été conclues, les attestations syndicales pourront être envoyées comme chaque année et une prime pourra être octroyée correctement aux ayants droit. Nous espérons que cela soit le plus rapidement possible.

D'aucuns n'ont cessé de nier le problème sans aucun fondement ni justification et il n'est pas exclu que d'autres dénis suivent.

Pour connaître la portée exacte de ce dossier, vous pouvez bien évidemment vous adresser au Secrétariat fédéral de Gazelco.



## Accord de gouvernement 2014 - Le **détaillé** - Analyse FGTB/GAZELCO

Nous allons tenter ici de dresser un premier état des lieux détaillé des décisions reprises dans l'accord de gouvernement conclu le 8 octobre dernier entre la N-VA, le CD & V, l'Open-VLD et le MR sur base de l'analyse complète faite par la FGTB.

Comme on devait le craindre, les mesures décidées confirment nos pires inquiétudes pour les travailleurs et les allocataires sociaux.

Il faut souligner que nous ne disposons actuellement pas des notifications budgétaires. Ce qui signifie que nous ne disposons pas de détails précis sur l'impact ni les modalités de certaines mesures envisagées. Il y a pourtant fort à redouter que le libellé très « général » du texte de l'accord de gouvernement ne cache encore des mesures concrètes particulièrement antisociales.

### 1. Aspects budgétaires

Le nouveau gouvernement a décidé de reculer d'un an le retour à l'équilibre budgétaire, pour le programmer en 2018 au lieu de 2017.

Par ce biais, l'effort budgétaire n'est plus de l'ordre des 17 milliards (comme annoncé initialement) mais de 11,2 milliards.

Nous ne disposons actuellement pas de tableaux budgétaires détaillés mais la vision budgétaire annoncée est totalement tronquée. Elle donne l'illusion d'un équilibre budgétaire pour le budget fédéral. Toutefois rien n'est indiqué en ce qui concerne le financement des nouvelles mesures décidées, en particulier les cadeaux considérables octroyés aux entreprises !

#### Pouvoir d'achat

##### *Index*

L'accord de gouvernement traite de l'index à trois reprises :

- saut d'index en 2015 ;
- le mécanisme de l'indexation automatique des salaires pourra être davantage réformé.

Pour la FGTB tout comme pour GAZELCO, ces différentes décisions sont totalement inacceptables.

**L'indexation automatique des salaires et des allocations est un acquis social fondamental et un dispositif essentiel de solidarité pour la préservation du pouvoir d'achat de l'ensemble des travailleurs et allocataires sociaux.**

### 2. Évolutions barémiques

L'accord de gouvernement remet en question l'autre élément fondamental qui, avec le mécanisme d'indexation automatique, est garanti par la loi de 96, à savoir l'applica-

tion des évolutions barémiques.

L'accord prévoit en effet de supprimer le système actuel qui est fondé sur l'ancienneté (auparavant l'âge) et envisage d'introduire un système d'évolution des salaires basé sur la « compétence et la productivité ».

En pratique cela revient à supprimer des grilles barémiques toute possibilité d'évolution de salaire hormis à travers le « Performance Management ».

Le texte prévoit toutefois que ce nouveau régime devrait être introduit progressivement et « finalisé en relation avec la **diminution du nombre de commissions paritaires** ». Un lien est donc fait avec le dossier d'harmonisation des statuts d'ouvriers et d'employés.

### 3. Atteintes contre les travailleurs et la concertation sociale

Pour la FGTB, la concertation sociale est compromise aussi longtemps que la liberté de négociation n'est pas rétablie et que la décision de procéder à un saut d'index n'est pas retirée.

### 4. Loi Renault

La procédure sera raccourcie : ce qui laisse penser qu'il y aura encore moins d'espace de négociation sur des alternatives syndicales aux licenciements sur base d'expertises externes.

De plus, le conciliateur pourra clôturer la 1<sup>re</sup> phase. Ceci réduira encore nos possibilités de débattre d'alternatives aux licenciements et aura un impact sur nos stratégies de négociation de plans sociaux. Il s'agit d'ailleurs d'une modification fondamentale du rôle du conciliateur puisqu'il aurait ici un rôle de décision dans un contexte qu'on imagine tendu. Cela aura des conséquences sur son autre casquette, celle de Président de Commission paritaire.

### 5. Sécurité sociale

#### Réforme des pensions

##### *Pensions légales — Mesures concrètes*

##### Relèvement des âges

L'âge légal de la pension est porté de 65 à 66 ans en 2025 pour atteindre 67 en 2030. Les modalités seront définies en concertation (cf. tableau page suivante – zones en gris).

L'âge pour avoir droit à une pension de survie sera porté de 50 à 55 ans à partir de 2025.

Les conditions d'accès à la prépension redeviendront beaucoup plus strictes afin de la rendre quasi inaccessible pour beaucoup.

## Accord 2011 – Accord 2014

Année	Âge minimum	Conditions de carrière	Exceptions carrières longues	
2012	60 ans	35 ans		
2013	60 ans et 6 mois	38 ans	60 ans si 40 ans de carrière	
2014	61 ans	39 ans	60 ans si 40 ans de carrière	
2015	61 ans et 6 mois	40 ans	60 ans si 41 ans de carrière	
2016	62 ans	40 ans	60 ans si 42 ans de carrière	61 ans si 41 ans de carrière
2017	62 ans et 6 mois	41 ans	60 ans si 43 ans de carrière	61 ans si 42 ans de carrière
2018	63 ans	41 ans	60 ans si 43 ans de carrière	61 ans si 42 ans de carrière
2019		42 ans	60 ans et 44 ans de carrière	61 ans et 43 ans de carrière
2020				
2021				
2022				
2023				
2024				
2025	66 ans			
2026				
2027				
2028				
2029				
2030	67 ans	Introduction de la pension à POINTS		

**Mesures de transition**

- Quiconque satisfait aux conditions actuelles avant la fin 2016 : maintien du droit.
- Quiconque a 58 ans en 2016 et se trouvait à 1, 2 ou 3 ans de sa prépension devra travailler au maximum deux ans de plus.
- Quiconque a 59 ans ou plus en 2016 et se trouvait à 1,2 ou 3 ans de sa prépension devra travailler au maximum un an de plus.

**Pour les périodes assimilées**

Le chômage, le temps partiel avec maintien des droits, la grève et le lock-out ne sont plus des journées assimilées !!

C'est une attaque en règle !! Le droit de grève est également affecté en ne reprenant pas l'assimilation, comme toutes les autres périodes !

**Introduction du système de points pour 2030 au plus tard.****6. Soins de santé**

Le gouvernement a décidé de prendre des mesures d'économies sans précédent dans le secteur des soins de santé. Elle appliquera à partir de 2015 une norme de croissance

d'1,5 %, soit la moitié de la norme de 3 % (qui correspond pourtant à la croissance moyenne des dépenses au cours de ces 15 dernières années). Par ailleurs, elle réduit la base de calcul de l'objectif budgétaire d'1,5 milliard € en 2015.

Cela a comme conséquence d'imposer un effort d'assainissement de 2,6 milliards d'euros d'ici 2019. Pour respecter cette trajectoire budgétaire, cela implique qu'il faudra réaliser des économies nettes supplémentaires. Par ailleurs, l'accord prévoit d'étendre la responsabilité financière des mutualités de sorte qu'en cas de dérapage budgétaire la compensation financière soit reportée sur les affiliés.

**7. Maladie-invalidité**

Le plan de réinsertion des personnes en incapacité de travail est catastrophique.

- Au plus tard 3 mois après le début de l'incapacité de travail, un plan de réinsertion sera élaboré et, lorsque cela sera jugé nécessaire, un trajet temporaire de réintégration (éventuellement à temps partiel) sera développé.
- Des entretiens périodiques seront organisés, en présence de l'ancien employeur et de l'Office régional de l'emploi.
- Un conseil d'évaluation médicale sera institué.

- Tous les acteurs seront responsabilisés (dont les secteurs relatifs à l'incapacité de travail, aux personnes handicapées et aux maladies professionnelles).
- Des efforts particuliers seront faits en vue de la réinsertion des fonctionnaires déclarés inaptes à titre définitif.
- Le gouvernement renforcera la procédure d'octroi des indemnités INAMI et contrôlera plus sévèrement et plus souvent l'application des conditions d'attribution.

## 8. Crédit-temps

- Une étude sera menée sur une harmonisation dans les différents régimes (privé, public et social profit) avec mise sur un pied d'égalité d'ici à 2020.
- Suppression de l'allocation pour crédit-temps sans motif.
- Disparition des crédits-temps spécifiques fin de carrière pour les longues carrières, les métiers lourds ou les entreprises en structuration.
- Droit à des crédits-temps spécifiques fin de carrière à partir de 60 ans seulement (au lieu de 55) à partir du 1/01/2015.  
D'où remise en question des accords 55 + imposés chez EBL dans le cadre de PERFORM 2015. GAZELCO dénonce depuis 2 ans le danger de tels accords et le manque d'engagement et de garanties offertes par les directions !!
- Engagement de maintenir les congés thématiques existants, le crédit-temps et l'interruption de carrière motivés (moyennant un contrôle renforcé des motifs et des conditions de carrière).
- Le volet pensions prévoit un allongement du crédit-temps motivé de 12 mois, le présent volet n'en fait pas état.
- Dans le volet modernisation du marché de l'emploi, il est question également d'un compte carrière dans lequel le crédit-temps serait intégré.

## 9. Fiscalité indirecte

### Passage du taux de 6 à 21 % pour

- Chirurgie et traitements esthétiques (autres que pour le traitement thérapeutique).
- Commerce électronique

Recettes attendues = 400 millions

- Le taux réduit de 6 % pour les travaux de rénovation, de réparation et d'entretien de logements privés ne serait d'application que pour les bâtiments d'au moins 10 ans (pour 5 ans actuellement).

### Les droits d'accise

- Les droits d'accise sur le diesel seraient augmentés (sauf pour le « diesel professionnel ») par l'application d'un système de cliquet. Cela implique que chaque diminu-

tion de prix du diesel ne sera répercutée qu'à 50 %. De cette manière, le prix de l'essence et le prix du diesel devraient se rapprocher progressivement.

- Les droits d'accise sur le tabac seraient augmentés.
- Les droits d'accise sur le café, les boissons alcoolisées (à l'exception de la bière) et de l'énergie seraient l'objet d'une indexation annuelle automatique, tenant compte tant de l'inflation que du risque concurrentiel.
- La fiscalité énergétique et les prix de l'énergie feront l'objet d'une évaluation en tenant compte tant de l'utilisation (transport, entreprises, chauffage...) que de l'utilisateur (professionnel ou privé). Avec la précision que « les effets négatifs sur la compétitivité des entreprises seront évités ». Comment ? Impact sur le calcul de l'indice des prix et l'indexation automatique ?

## 10. Énergie, environnement et DD

### Énergie

La partie de l'accord consacrée à l'« Énergie Environnement Politique Scientifique » est globalement très floue. Il s'agit beaucoup d'« évaluer », d'« examiner », d'« étudier ». On constate un manque total de vision et d'ambition.

### Norme énergie

Encore un **cadeau aux entreprises**. Il s'agit en effet de la principale revendication de la fédération des consommateurs industriels d'énergie en Belgique.

Le Gouvernement va développer une « norme énergétique », en référence à la norme salariale.

Elle concerne les entreprises grosses consommatrices d'énergie.

Il s'agit d'analyser toutes les composantes du prix de l'énergie au regard des pays voisins et développer un « mécanisme de correction ».

Or, le système énergétique belge est totalement différent du système allemand (phasing out du nucléaire), français (tout au nucléaire) ou hollandais (charbon notamment). Cela revient à comparer des pommes et des poires.

Dans les faits, la molécule énergétique « commodity » n'est pas plus chère que dans les pays voisins, elle est même moins chère.

La différence vient surtout de la cotisation fédérale (financer certaines obligations de services publics).

Elle finance :

- le fonctionnement de la CREG (régulateur) ;
- les tarifs sociaux énergie ;
- la politique fédérale de climat (réduction des émissions de gaz à effet de serre, soutien off-shore).

Bref, l'objet de cette norme est bien de s'attaquer aux obligations de services publics.

Se pose la question de savoir comment ce gouvernement

compte compenser le manque à gagner pour les pouvoirs publics ?

En ce qui concerne les tarifs sociaux, l'accord de Gouvernement promet de les évaluer et de les améliorer, en tout cas restructurer (sans expliquer comment) et accorder automatiquement.

C'est donc le soutien à l'éolien off-shore et la politique climatique fédérale que le gouvernement compte raboter.

### **Prix : filet de sécurité**

Pour rappel, le filet de sécurité est un mécanisme instauré en 2012 de contrôle des prix pour les particuliers et les PME. Depuis son instauration, les prix de l'énergie pour les particuliers ont diminué de 24 % pour l'électricité et de 15 % pour le gaz.

L'accord gouvernemental prévoit de le prolonger en tout cas d'un an, peut-être 3 ans mais rien n'est moins sûr. La marge bénéficiaire des fournisseurs a fondu depuis son instauration et ils y sont très exposés.

### **Sécurité d'approvisionnement**

Ce chapitre pourtant très long ne prévoit aucun plan d'investissements et au mieux « d'améliorer le cadre d'investissement ».

L'accent est mis sur les interconnexions **voire même le raccord de certaines centrales limitrophes directement au réseau belge**. Autrement dit, au lieu de développer des capacités de production belge, on va voir chez les voisins.

Le « marché » va tout régler : meilleure intégration des énergies renouvelables dans le marché, introduction des générateurs dans le marché (pour répondre à la pénurie...), augmenter « la liquidité » du marché...

Bref, la pure logique libérale du « tout au marché » avec toutes ces dérives : augmentation des prix de l'énergie, risque de pénuries par le manque d'investissement, fermeture de centrales et tous les impacts sur les travailleurs et les consommateurs.

### **Nucléaire**

Le gouvernement va prolonger les réacteurs nucléaires de Doel 1 et 2 temporairement, puis éventuellement pour 10 ans (jusqu'à 2025).

Le Gouvernement laisse la porte ouverte à la construction d'une 8<sup>e</sup> Centrale.

Pour rappel, les résolutions du dernier Congrès rappellent que la FGTB [...] continue à soutenir l'abandon de l'énergie nucléaire...

### **Pacte énergétique (= vision énergétique à 20-30ans)**

Le gouvernement gardera la main dans l'élaboration d'un pacte avec les Régions. Les « stakeholders » n'étant consultés qu'ensuite.

En Hollande, ce sont les stakeholders qui ont rédigé le Pacte énergie des Pays-Bas (via l'équivalent du Conseil central de l'Économie).

### **Lutte contre les changements climatiques**

Le texte prévoit la suppression du Fonds Kyoto qui finance deux volets : frais de personnel et de fonctionnement du Service Changements climatiques au sein de ce SPF et l'achat des quotas d'émissions de CO2 pour permettre à la Belgique d'atteindre ses objectifs.

Cette suppression signifie notamment la disparition de l'équipe de négociateurs belges (± 10 personnes).

Le gouvernement ne veut plus que l'UE soit un fer de lance sur la question.

L'UE ne devrait plus se fixer 3 objectifs (rappel : 3x20 : -20 % de CO2, +20 % d'énergie renouvelable, +20 % d'efficacité énergétique, le tout à l'horizon 2020). Seule la réduction des émissions de CO2 compte. Les deux autres sont des outils pour parvenir à cet unique objectif.

C'est un « copier/coller » des revendications de la FEB : arrêter de mettre des contraintes et prendre les mesures les plus efficaces au niveau coût/bénéfice.

Nous restons vigilants sur l'ensemble de ces mesures et nous vous tiendrons informés des actions à mener pour s'organiser et résister à l'ensemble de ces attaques sociales.

*Michel Houart*



Rue de Pont-à-Lesse à 5500 Dinant - [reservation@casteldepontalesse.be](mailto:reservation@casteldepontalesse.be) - 082 22 28 44 - [www.casteldepontalesse.be](http://www.casteldepontalesse.be)

# BARÈME NATIONAL DES EMPLOYÉS DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ

## BARÈME ANCIENS STATUTS

	ANCIENNETÉ - ANCIENNETEIT																															
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	12	14	16	18	20	22	24	26	28	30	32										
1 647,67																																
11/2014	100	104	108	112	116	120	123	126	129	132	135	138	141	144	147	150	152	154	156	158	160	162										
CLASSE	100	104	108	112	116	120	123	126	129	132	135	138	141	144	147	150	152	154	156	158	160	162										
1	3.468,07	3.606,79	3.745,51	3.884,23	4.022,95	4.161,68	4.265,72	4.389,76	4.473,81	4.577,84	4.681,88	4.785,93	4.889,97	4.994,01	5.098,06	5.202,10	5.271,46	5.340,82	5.410,18	5.479,54	5.548,90	5.618,26										
2	3.253,38	3.383,51	3.513,64	3.643,78	3.773,92	3.904,05	4.001,65	4.099,26	4.196,85	4.294,45	4.392,06	4.489,66	4.587,26	4.684,86	4.782,46	4.880,06	4.945,13	5.010,20	5.075,27	5.140,34	5.205,40	5.270,46										
3	3.055,20	3.177,41	3.299,61	3.421,82	3.544,03	3.666,24	3.757,89	3.849,55	3.941,20	4.032,86	4.124,52	4.216,17	4.307,84	4.399,49	4.491,15	4.582,80	4.643,91	4.705,01	4.766,12	4.827,22	4.888,32	4.949,43										
4	2.873,54	2.988,48	3.103,42	3.218,37	3.333,31	3.448,24	3.534,45	3.620,66	3.706,87	3.793,07	3.879,28	3.965,49	4.051,69	4.137,90	4.224,10	4.310,31	4.367,78	4.425,25	4.482,73	4.540,19	4.597,66	4.655,13										
5	2.708,40	2.816,73	2.925,06	3.033,40	3.141,74	3.250,07	3.331,32	3.412,58	3.493,83	3.575,08	3.656,33	3.737,59	3.818,83	3.900,09	3.981,34	4.062,59	4.116,76	4.170,93	4.225,10	4.279,26	4.333,43	4.387,60										
6	2.576,28	2.679,33	2.782,37	2.885,43	2.988,48	3.091,53	3.168,82	3.246,11	3.323,40	3.400,68	3.477,97	3.555,26	3.632,55	3.709,84	3.787,13	3.864,42	3.915,95	3.967,46	4.018,99	4.070,52	4.122,04	4.173,57										
7	2.477,19	2.576,28	2.675,37	2.774,46	2.873,54	2.972,63	3.046,94	3.121,26	3.195,57	3.269,89	3.344,20	3.418,52	3.492,84	3.567,16	3.641,47	3.715,79	3.765,33	3.814,87	3.864,42	3.913,96	3.963,51	4.013,05										
8	2.394,61	2.490,40	2.586,18	2.681,97	2.777,75	2.873,54	2.945,38	3.017,21	3.089,06	3.160,89	3.232,73	3.304,57	3.376,41	3.448,24	3.520,09	3.591,92	3.639,81	3.687,71	3.735,60	3.783,49	3.831,38	3.879,28										
9	2.312,05	2.404,53	2.497,01	2.589,49	2.681,97	2.774,46	2.843,82	2.913,17	2.982,53	3.051,89	3.121,26	3.190,62	3.259,98	3.329,34	3.398,70	3.468,07	3.514,30	3.560,55	3.606,79	3.653,03	3.699,27	3.745,51										
10	2.229,47	2.318,66	2.407,83	2.497,01	2.586,18	2.675,37	2.742,25	2.809,14	2.876,02	2.942,90	3.009,79	3.076,67	3.143,55	3.210,44	3.277,32	3.344,20	3.388,80	3.433,39	3.477,97	3.522,56	3.567,16	3.611,74										
11	2.146,90	2.232,77	2.318,65	2.404,53	2.490,40	2.576,28	2.640,68	2.705,09	2.769,50	2.833,90	2.898,31	2.962,72	3.027,13	3.091,53	3.155,94	3.220,35	3.263,29	3.306,23	3.349,16	3.392,09	3.435,03	3.477,97										
12	2.064,33	2.146,90	2.229,47	2.312,05	2.394,61	2.477,19	2.539,12	2.601,05	2.662,98	2.724,91	2.786,84	2.848,77	2.910,70	2.972,63	3.034,55	3.096,49	3.137,77	3.179,06	3.220,35	3.261,63	3.302,92	3.344,20										
13	1.981,75	2.061,02	2.140,29	2.219,56	2.298,84	2.378,10	2.437,55	2.497,01	2.556,46	2.615,91	2.675,37	2.734,82	2.794,27	2.853,72	2.913,17	2.972,63	3.012,26	3.051,89	3.091,53	3.131,17	3.170,81	3.210,44										
14	1.899,18	1.975,14	2.051,12	2.127,08	2.203,05	2.279,01	2.335,99	2.392,96	2.449,94	2.506,91	2.563,89	2.620,86	2.677,84	2.734,82	2.791,80	2.848,77	2.886,75	2.924,73	2.962,72	3.000,71	3.038,68	3.076,67										
KLASSE	100	1.651,46	1.717,52	1.783,57	1.849,63	1.915,70	2.031,29	2.080,83	2.130,38	2.179,92	2.229,47	2.279,01	2.328,55	2.378,10	2.427,64	2.477,19	2.510,22	2.543,25	2.576,28	2.609,31	2.642,33	2.675,37										

SALAIRES INDEXES (indice quadriannuel santé lisse) Montants en euro  
GEÏNDEEERDE LONEN (viermaandelijkse gezondheidsindex) Bedragen in euro

du forfait d'index ancien: 142,08

de vroegere indexforfait: 142,08

# BARÈME MINIMUM SECTORIEL AGENTS N.C.T. CP326

(Non applicable pour EBL - LABORELEC)

INDEX	Klasse - Classe																1822,87			
	14 - 13		12 - 11		10		9		8		7		6 - 5		4 - 3			2 - 1		NORM
1,0023	HA1	HA2	HB1	HB2	G1	G2	F1	F2	E1	E2	D1	D2	C1	C2	B1	B2	A1	A2		
40	2283,83	2740,60	2329,50	2795,40	2423,15	2907,78	2570,96	3085,15	2747,33	3296,80	2958,88	3550,66	3201,80	3842,16	3497,00	4196,40	3868,04	4641,65	100,00	120,00
39	2283,83	2740,60	2329,50	2795,40	2423,15	2907,78	2570,96	3085,15	2747,33	3296,80	2958,88	3550,66	3201,80	3842,16	3497,00	4196,40	3868,04	4641,65	100,00	120,00
38	2283,83	2740,60	2329,50	2795,40	2423,15	2907,78	2570,96	3085,15	2747,33	3296,80	2958,88	3550,66	3201,80	3842,16	3497,00	4196,40	3868,04	4641,65	100,00	120,00
37	2283,83	2740,60	2329,50	2795,40	2423,15	2907,78	2570,96	3085,15	2747,33	3296,80	2958,88	3550,66	3201,80	3842,16	3497,00	4196,40	3868,04	4641,65	100,00	120,00
36	2283,83	2740,60	2329,50	2795,40	2423,15	2907,78	2570,96	3085,15	2747,33	3296,80	2958,88	3550,66	3201,80	3842,16	3497,00	4196,40	3868,04	4641,65	100,00	120,00
35	2283,83	2739,97	2329,50	2794,78	2423,15	2907,13	2570,96	3084,51	2747,33	3296,03	2958,88	3549,86	3201,80	3841,29	3497,00	4195,44	3868,04	4640,58	100,00	119,97
34	2283,83	2739,97	2329,50	2794,78	2423,15	2907,13	2570,96	3084,51	2747,33	3296,03	2958,88	3549,86	3201,80	3841,29	3497,00	4195,44	3868,04	4640,58	100,00	119,97
33	2283,83	2712,84	2329,50	2767,11	2423,15	2878,35	2570,96	3053,97	2747,33	3263,40	2958,88	3514,71	3201,80	3803,26	3497,00	4153,90	3868,04	4594,63	100,00	118,79
32	2283,83	2712,84	2329,50	2767,11	2423,15	2878,35	2570,96	3053,97	2747,33	3263,40	2958,88	3514,71	3201,80	3803,26	3497,00	4153,90	3868,04	4594,63	100,00	118,79
31	2283,83	2685,98	2329,50	2739,71	2423,15	2849,85	2570,96	3023,73	2747,33	3231,09	2958,88	3479,91	3201,80	3765,60	3497,00	4112,77	3868,04	4549,14	100,00	117,61
30	2283,83	2685,98	2329,50	2739,71	2423,15	2849,85	2570,96	3023,73	2747,33	3231,09	2958,88	3479,91	3201,80	3765,60	3497,00	4112,77	3868,04	4549,14	100,00	117,61
29	2283,83	2659,39	2329,50	2712,58	2423,15	2821,63	2570,96	2993,79	2747,33	3199,10	2958,88	3445,46	3201,80	3728,32	3497,00	4072,05	3868,04	4504,10	100,00	116,44
28	2283,83	2659,39	2329,50	2712,58	2423,15	2821,63	2570,96	2993,79	2747,33	3199,10	2958,88	3445,46	3201,80	3728,32	3497,00	4072,05	3868,04	4504,10	100,00	116,44
27	2283,83	2633,06	2329,50	2685,72	2423,15	2793,69	2570,96	2964,15	2747,33	3167,43	2958,88	3411,35	3201,80	3691,41	3497,00	4031,73	3868,04	4459,50	100,00	115,29
26	2283,83	2633,06	2329,50	2685,72	2423,15	2793,69	2570,96	2964,15	2747,33	3167,43	2958,88	3411,35	3201,80	3691,41	3497,00	4031,73	3868,04	4459,50	100,00	115,29
25	2283,83	2606,99	2329,50	2659,13	2423,15	2766,03	2570,96	2934,80	2747,33	3136,07	2958,88	3377,57	3201,80	3654,86	3497,00	3991,81	3868,04	4415,35	100,00	114,15
24	2283,83	2606,99	2329,50	2659,13	2423,15	2766,03	2570,96	2934,80	2747,33	3136,07	2958,88	3377,57	3201,80	3654,86	3497,00	3991,81	3868,04	4415,35	100,00	114,15
23	2283,83	2581,18	2329,50	2632,80	2423,15	2738,64	2570,96	2905,74	2747,33	3105,02	2958,88	3344,13	3201,80	3618,67	3497,00	3952,29	3868,04	4371,63	100,00	113,02
22	2283,83	2581,18	2329,50	2632,80	2423,15	2738,64	2570,96	2905,74	2747,33	3105,02	2958,88	3344,13	3201,80	3618,67	3497,00	3952,29	3868,04	4371,63	100,00	113,02
21	2283,83	2555,62	2329,50	2606,73	2423,15	2711,52	2570,96	2876,97	2747,33	3074,28	2958,88	3311,02	3201,80	3582,84	3497,00	3913,16	3868,04	4328,35	100,00	111,90
20	2283,83	2555,62	2329,50	2606,73	2423,15	2711,52	2570,96	2876,97	2747,33	3074,28	2958,88	3311,02	3201,80	3582,84	3497,00	3913,16	3868,04	4328,35	100,00	111,90
19	2283,83	2505,51	2329,50	2555,62	2423,15	2658,35	2570,96	2820,56	2747,33	3014,00	2958,88	3246,10	3201,80	3512,59	3497,00	3836,43	3868,04	4243,48	100,00	109,71
18	2283,83	2505,51	2329,50	2555,62	2423,15	2658,35	2570,96	2820,56	2747,33	3014,00	2958,88	3246,10	3201,80	3512,59	3497,00	3836,43	3868,04	4243,48	100,00	109,71
17	2283,83	2456,38	2329,50	2505,51	2423,15	2606,23	2570,96	2765,25	2747,33	2954,90	2958,88	3182,45	3201,80	3443,72	3497,00	3761,21	3868,04	4160,27	100,00	107,56
16	2272,83	2456,38	2318,29	2505,51	2411,50	2606,23	2558,58	2765,25	2734,10	2954,90	2944,63	3182,45	3186,40	3443,72	3480,17	3761,21	3849,43	4160,27	99,52	107,56
15	2250,33	2408,22	2295,34	2456,38	2387,62	2555,13	2533,25	2711,03	2707,03	2896,96	2915,48	3120,05	3154,85	3376,20	3445,71	3687,46	3811,32	4078,70	98,53	105,45
14	2228,05	2408,22	2272,61	2456,38	2363,98	2555,13	2508,17	2711,03	2680,23	2896,96	2886,61	3120,05	3123,61	3376,20	3411,59	3687,46	3773,58	4078,70	97,56	105,45
13	2205,99	2361,00	2250,11	2408,22	2340,57	2505,03	2483,34	2657,87	2653,69	2840,16	2888,03	3058,87	3092,88	3310,00	3377,81	3615,16	3736,22	3998,73	96,59	103,38
12	2184,15	2361,00	2227,83	2408,22	2317,40	2505,03	2458,75	2657,87	2627,42	2840,16	2829,73	3058,87	3062,06	3310,00	3344,37	3615,16	3699,23	3998,73	95,64	103,38
11	2182,52	2314,71	2205,77	2361,00	2294,46	2455,91	2434,41	2605,75	2601,41	2784,47	2801,71	2998,89	3031,74	3245,10	3311,26	3544,27	3662,60	3920,32	94,69	101,35
10	2141,11	2314,71	2183,93	2361,00	2271,74	2455,91	2410,31	2605,75	2575,65	2784,47	2773,97	2998,89	3001,72	3245,10	3278,48	3544,27	3626,34	3920,32	93,75	101,35
9	2119,91	2247,29	2162,31	2292,23	2229,25	2384,38	2386,45	2529,85	2550,15	2703,37	2746,50	2911,54	2972,00	3150,58	3246,02	3441,04	3590,44	3806,14	92,82	98,40
8	2098,92	2225,04	2140,90	2269,53	2228,98	2360,77	2362,82	2504,80	2524,90	2676,60	2719,31	2882,71	2942,57	3119,39	3213,88	3406,97	3554,89	3768,46	91,90	97,43
7	2078,14	2160,23	2119,70	2203,43	2204,93	2329,01	2339,82	2481,84	2499,90	2598,64	2692,39	2798,75	2913,44	3028,53	3182,06	3307,74	3519,69	3658,70	90,99	94,59
6	2057,56	2138,84	2098,71	2181,61	2183,10	2269,32	2316,27	2407,76	2475,15	2572,91	2665,73	2771,04	2884,59	2998,54	3150,55	3274,99	3484,84	3622,48	90,09	93,65
5	2017,22	2076,54	2057,56	2118,07	2140,29	2203,22	2270,85	2337,63	2426,62	2497,97	2613,46	2690,33	2828,03	2911,20	3088,77	3179,60	3416,51	3516,97	88,33	90,92
4	1977,67	2055,98	2017,22	2097,10	2098,32	2181,41	2226,32	2314,49	2379,04	2473,24	2562,22	2663,69	2772,58	2882,38	3028,21	3148,12	3349,52	3482,15	86,59	90,02
3	1938,89	1976,90	1977,67	2016,44	2057,18	2097,51	2182,67	2225,47	2332,39	2378,12	2511,98	2561,24	2718,22	2771,52	2988,83	3027,04	3283,84	3348,22	84,90	86,56
2	1900,87	1938,14	1938,89	1976,90	2016,84	2056,38	2139,87	2181,83	2286,66	2331,49	2482,73	2511,02	2664,92	2717,18	2910,62	2967,69	3219,45	3282,57	83,23	84,86
1	1863,60	1863,60	1900,87	1900,87	1977,29	1977,29	2097,91	2097,91	2241,82	2241,82	2414,44	2414,44	2612,67	2612,67	2853,55	2853,55	3156,32	3156,32	81,60	81,60
0	1827,06	1827,06	1863,60	1863,60	1938,52	1938,52	2056,77	2056,77	2197,86	2197,86	2367,10	2367,10	2561,44	2561,44	2797,60	2797,60	3094,43	3094,43	80,00	80,00

SALAIRES INDEXÉS (indice quadrimestriel santé lissé) Montants en euro

## À LIRE



### À nos amis

À ceux pour qui la fin d'une civilisation n'est pas la fin du monde ;  
 À ceux qui voient l'insurrection comme une brèche, d'abord, dans le règne organisé de la bêtise, du mensonge et de la confusion ;  
 À ceux qui devinent, derrière l'épais brouillard de « la crise », un théâtre d'opérations, des manœuvres, des stratégies – et donc la possibilité d'une contre-attaque ;  
 À ceux qui portent des coups ;  
 À ceux qui guettent le moment propice ;  
 À ceux qui cherchent des complices ;  
 À ceux qui désertent ;  
 À ceux qui tiennent bon ;  
 À ceux qui s'organisent ;  
 À ceux qui veulent construire une force révolutionnaire, révolutionnaire parce que sensible ;  
 Cette modeste contribution à l'intelligence de ce temps.

Sept ans après « *L'insurrection qui vient* », le « **Comité invisible** » publie ce nouveau pamphlet politique et poétique sur les révolutions d'aujourd'hui.

**Comité invisible, À nos amis, La Fabrique Éditions, Paris, octobre 2014, 250 p., 10 €.**

## TRIBUNE

## SOMMAIRE

### Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités
- 3 / Édito • La division : un danger ! Une obligation : l'unité !
- 4 / Dossier • Le coup de foudre social
- 7 / Le mot qui pue • Sauvage, vous avez dit sauvage ?
- 8 / IRB • Attaque gouvernementale contre la culture à Bruxelles

### Infos GAZELCO

- 9 / Édito • Conflits sociaux – GDF Suez – Electrabel – E.ON
- 10 / Accord de gouvernement 2014 • Le point détaillé – Analyse FGTB/Gazelco
- 14 / Tableaux • Barèmes
- 16 / À lire

[www.gazelco.be](http://www.gazelco.be)

[www.cgspwallonne.be](http://www.cgspwallonne.be)



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11